PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 209-31, 391-01 ET 435

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 209-31 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains

biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt

d'une demande de révision de l'évaluation

Adoption par le conseil : 24 janvier 2023

Règlement 391-01 modifiant le Règlement établissant des limites de vitesse sur le

réseau routier de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Adoption par le conseil : 24 janvier 2023

Règlement 435 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des

services municipaux pour l'année financière 2023

Adoption par le conseil : 24 janvier 2023

Les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4º étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 1er février 2023.

Josée Bourdeau, notaire Greffière adjointe